



Dettes solidaires avec mon futur ex mari

Par **loverdu05**, le **19/03/2015 à 12:53**

J'ai bien compris que mon ami ne sera pas saisi si nous vivons en union libre, mais qu'en sera t-il si nous nous marions ? À ce moment-là pourra t-il être saisi pour des dettes qui ne le concernent pas ? Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **19/03/2015 à 14:38**

Bonjour, le mariage rend les parties solidaires du meilleur comme du pire, cordialement